

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 14
Procurations : 9
Suffrages exprimés : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/D/09/1-2/098

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM

Le 20 septembre 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2024

Secrétaire de séance : Claude TESSIER

Présents : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Muriel BOISSONNET, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS.

Messieurs Vincent Sommier, Bruno BERNARD, Claude TESSIER, Stéphane GARREAU, Éric BOURNY, Nicolas MARTINS, Gérard MARGOTTIN, Guy DOUSSAUD, Georges MOUSSIER,

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Grégoire BERT (pouvoir à Mme COCHETON), Madame Angélique DUBÉ (pouvoir à M. MARTINS), Madame Muriel PASQUER (pouvoir à M. BOURNY), Madame Corine SERIEYS (pouvoir à Mme GAUTHIER), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Pascal MASSON (pouvoir à M. SOMMIER), Monsieur Guillaume CLERC (Pouvoir à M. GARREAU), Monsieur Michel CÉPÉRO (pouvoir à M. BERNARD), Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à M. MOUSSIER)

Absents excusés : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Magali BRIEUX, Marie-José FERREIRA et Monsieur Bruno GIRARD

Vu les dispositions des articles L. 1411-5, 1, al. 2 et L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, et le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la Délibération du 27/10/2023 par laquelle le Conseil Municipal a, en premier lieu, décidé de la création d'un crématorium communal, en deuxième lieu, approuvé le principe du recours au contrat de concession portant délégation de service public pour la construction et l'exploitation de ce futur équipement et, en dernier lieu, autorisé Madame le Maire à engager la procédure de consultation.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21/06/2023.

Vu, ci-annexé, l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics du 10 juillet 2024,

Vu, ci-annexé et établi sur le fondement des dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport du 27/08/2024 par lequel Madame le Maire rend compte du déroulement des procédures de consultation puis de négociation mises en œuvre, présente les motifs du choix du candidat retenu, et enfin expose l'économie générale du projet de contrat de concession ;

Considérant qu'il revient au Maire de saisir l'assemblée délibérante du choix du délégataire et de l'approbation du contrat de délégation de service public.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision de retenir la Société Nouvelle de Crémation, pour la délégation de service public comprenant la création et la gestion du crématorium de Selles-sur-Cher ;
- D'approuver le contrat de concession de Service Public qui est présenté pour une durée de 34 ans, dont au minimum 32 ans d'exploitation à compter de la mise en service ;
- Les annexes audit contrat, dont en particulier le règlement de service, et les tarifs.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Claude TESSIER**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 26 septembre 2024
Date de mise en ligne sur le site internet, le 26 septembre 2024



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20240926-2024_D_09_1